



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE  
ET DES SERVICES  
SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME  
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE LA NORMALISATION, DE LA  
MÉTROLOGIE, ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**Décision n° 12.00.271.002.1**  
**du 19 décembre 2012**

Bureau de la métrologie  
61, BOULEVARD VINCENT AURIOL  
75703 PARIS Cedex 13

---

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES A L'ANNEXE I B**

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

---

**Nom de l'administration compétente : Ministère du redressement productif - Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services – Service de la compétitivité et du développement des PME - Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie.**

**Notification concernant :**

- l'homologation de :**
- le retrait de l'homologation de :
  - un modèle d'appareil de contrôle :
  - un composant d'appareil de contrôle : **papier thermique pour unités embarquées sur le véhicule**
  - une carte de conducteur
  - une carte d'atelier
  - une carte d'entreprise
  - une carte de contrôleur
- 

Homologation n° e2 - 152 extension 2

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**
2. Nom du modèle : **ACXXXXXX -**
3. Nom du bénéficiaire : **ACTIA Automotive**
  - 3.1 Nom du fabricant : **CONTROLE GRAPHIQUE**
4. Adresse du bénéficiaire : 5, rue Jorge Semprun - BP 74215 - F-31432 Toulouse Cedex 04, France
  - 4.1 Adresse du fabricant : 4, Chemin de Villemenon - Zone Industrielle - F-77257 Brie-Comte-Robert Cedex, France
5. Soumis pour homologation CE complémentaire
6. Laboratoire(s) : Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle
7. Date et nombre des essais : instruction du dossier du 8 au 20 février 2007, du 30 au 31 juillet 2008 et du 2 au 9 octobre 2012
8. Date de l'homologation : **21 février 2007**



9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèles d'unités embarquées sur le véhicule avec lesquelles le composant est conçu pour être utilisé :

- ACTIA types SMARTACH STD Toutes Options, LIGHT 1, LIGHT 2 et FIAT 1 couvertes par le certificat d'homologation n° [e2] - 25 et ses extensions ;
- ACTIA type SMARTACH ADR, couverte par le certificat d'homologation n° [e2] - 29 et ses extensions ;
- ACTIA type SMARTACH STDII, couverte par le certificat d'homologation n° [e2] - 30 et ses extensions ;
- STONERIDGE ELECTRONICS type SE5000, couverte par le certificat d'homologation n° [e5] - 0002 et ses extensions ;
- SIEMENS VDO type DTCO 1381 couverte par le certificat d'homologation n° [e1] - 84 et ses extensions ;
- EFKON type EFAS 3 couverte par le certificat d'homologation n° [e1] - 200 et ses extensions ;
- INTELLIC type EFAS 4 couverte par le certificat d'homologation n° [e1] - 222 et ses extensions.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **19 décembre 2012**

13. Documents descriptifs annexés :

- Reproduction des inscriptions figurant au dos du papier faisant l'objet du présent certificat

14. Remarques :

Plans, schémas et notices déposés à la Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle, sous la référence DA 00-066, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire.

Pour le ministre et par délégation :  
Le chef du Bureau de la métrologie,

*signé*

Corinne LAGAUTERIE

